

Le 3ème appel à micro-projets d'INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen

Objectifs

Les micro-projets offrent une opportunité, notamment aux partenaires de petite taille, ou à des opérateurs moins expérimentés avec les financements européens, de participer à la coopération transfrontalière.

L'appel sera officiellement ouvert le 15 octobre 2025, data à laquelle les thématiques retenues seront communiquées.

Plus d'informations sont disponibles sur le site du programme [FWVL](#)

Conditions d'éligibilité

Une des particularités des programmes transfrontaliers réside dans le fait que tous les projets sont obligatoirement portés par un partenariat transfrontalier, c'est-à-dire au moins un opérateur de chaque côté de la frontière (ou exceptionnellement par une structure déjà transfrontalière par ses statuts)

Budget

Un micro-projet est financé à 100% par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Bailleur de fonds

- **FEDER**

Critères de sélection

Une fois déclaré recevable, le micro-projet est évalué sur base des sept critères suivants :

- contribution du projet aux objectifs fixés par l'appel à micro-projets (critère d'exclusion) et à la liste des activités reprises à la rubrique 1.2.1.
 - Les thématiques retenues ;
 - plus-value transfrontalière démontrée (critère d'exclusion) ;
 - mise en œuvre transfrontalière démontrée et pertinence du partenariat (critère d'exclusion) ;
 - pertinence des activités de communication proposées ;
 - adéquation entre budget/activités/résultats ;
 - pertinence des livrables présentés.

Soumission : 19 janvier 2026

Durée : Max. 18 mois

Porteur(s) : [ASBL](#) [Centre de Recherche](#)

[Centre de Recherche Agréé](#) [Entreprise](#)

[Haute
Ecole](#)

Mots-clés

[Interreg](#) [Projet européen](#)

Contacts SynHERA

- Cristina BRANDINI (brandini.c@synhera.be)